

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 256/SLAG Arrêté de promulgation n° 256/SLAG du 22 avril 1974.

n° 256/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 avril 1974

Numéro JO  
n° 8 du 25/04/1974

Date du numéro  
25 avril 1974

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, l'arrêté du 11 février 1974 relatif au montant des redevances afférentes à la délivrance des titres aéronautiques de navigant non professionnel de l'aéronautique civile. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au «Journal officiel » du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation  
Le Haut-Commissaire adjoint  
R.

**GAUGER**